

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 36

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est intéressant de voir que les défenseurs de la PMA pour toutes ont à cœur de protéger les adultes de toutes discriminations, qu'il s'agisse du statut matrimonial ou de l'orientation sexuelle et que, dans un même temps, ils créent de toute pièce une nouvelle discrimination cette fois-ci entre les enfants : ceux qui auront le droit d'avoir un père et ceux qui n'en auront pas le droit.

Étonnante conception de l'égalité dont le principe est dénaturé pour que les désirs d'une minorité soient légalisés, quitte au passage à créer des inégalités entre les enfants...

Le résultat est clair : une contradiction de plus chez les adultes, un droit en moins chez les enfants.